

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 6 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 janvier à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Huisseau sur Mauves dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. Jean-Pierre BOTHEREAU, Maire.

Présent(e)s :

Mmes CARO Véronique, GAY Michelle, HAMEAU Véronique, PAIN Sylvie, PERROCHON Elodie, SAIPHOU Amélie, TOTTEREAU-RÉTIF Amélie.

MM. FAGOT Hervé, GOUACHE Guy, LA PORTA Christophe, PUYRENIER Alain, de ROBIEN Philippe, RIVIERRE Aurélien, ROUSSARIE Jean-Paul, SENÉE Régis, SOUCHET François.

Absents excusés :

L'HELGOUALC'H Nadège donne pouvoir à PAIN Sylvie
FAGOT Hervé donne pouvoir à SENÉE Régis
DE MIRANDA Anne-Marie

Secrétaire de Séance : Mme SAIPHOU Amélie

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18



Délibération 2025-07 : ALSH - logiciel familles

Monsieur le Maire laisse la parole à Véronique HAMEAU.

Madame HAMEAU explique que jusqu'à présent nous travaillons avec un module famille de Berger Levrault, qui est inclus à celui de la comptabilité. Toutefois le module va disparaître au 1^{er} janvier 2026. De ce fait, il faut que la mairie s'équipe d'un module logiciel familles. Ce dernier sera plus pratique pour les parents car ils rentreront leurs informations directement. De nombreuses communes sont déjà équipées avec ce système. Il est vrai que cela sera plus moderne que notre système papier actuel.

Une étude a été faite en collaboration SIRIS et Mairie afin de comparer plusieurs fournisseurs, avec plusieurs démonstrations en visio.

Deux fournisseurs se détachent ; il s'agit de 3D Ouest et Eksae qui sont les plus intuitifs autant pour les parents que pour les personnels.

La mise en place est prévue pour la rentrée de septembre 2025. Il en découle un paramétrage à réaliser assez rapidement avec l'inclusion des tranches CAF et du nouveau règlement du centre de loisirs.

La durée des engagements est de quatre ans.

A la partie investissement du logiciel (paramétrage et licence du logiciel), il faut ajouter l'achat de deux tablettes (une pour le côté des maternelles et la seconde pour celui des élémentaires) afin de réaliser le pointage. Cet investissement global du logiciel et des tablettes sera sujet d'une demande de subvention auprès de la CAF.

Monsieur ROUSSARIE demande si le logiciel de 3D Ouest est bien interfacé avec notre logiciel de comptabilité. Madame HAMEAU confirme la compatibilité entre les deux logiciels et précise que cet élément était un critère de sélection.

La commission Enfance Jeunesse propose de valider la proposition commerciale de 3D Ouest dont la partie investissement s'élève à 7 009.20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- valide la proposition commerciale de 3d Ouest
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie le 16/01/2025

La secrétaire de séance
Amélie SAIPHOU

Le Maire
Jean-Pierre BOTHEREAU

